

Mairie de PROPIAC LES BAINS
République Française

Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Publié le
ID : 026-212602569-20230613-DELIB202313-DE

Date de Convocation : 06/06/2023	Membres : En Exercice : 11 Pour : 9 contre : 0	Présents : 9 abstention : 0	Votants : 9
-------------------------------------	--	--------------------------------	-------------

Le 13/06/2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Alan PUSTOCH, Maire.

Etaient présents : Thierry BRUSSET, Élie GIRARD, Dorian DUBOUCHET, Éric CLOT, Marie-José BRUSSET, Sébastien GIRARD, Monique ZIMMERMANN, Franck PEUVRIER,

Etaient excusées absents : Driss EL JABBAHI, Nadine BEN AMOR

Délibération n°2023-13 du 13 Juin 2023
Durée d'amortissements des travaux d'assainissement collectif

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de fixer les durées d'amortissements pour les biens et subventions du réseau d'assainissement dans le cadre de la création d'une station d'épuration du village.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le conseil municipal

- **Fixe** à 40 ans la durée d'amortissement pour le réseau d'assainissement, les subventions seront amorties au même rythme que les biens auxquels elles se rapportent
- **Fixe** à 5 ans la durée d'amortissement pour tout ce qui matériel, outillage, petit appareil, pompe concernant le système d'assainissement.

Extrait certifié conforme,
Fait à PROPIAC, le 13 Juin 2023

Le Maire,
Alan PUSTOCH